

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION

Monsieur Vincent BAR  
Conseiller Municipal délégué

**N° A-2026-04-09-39**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 installant le Conseil Municipal et désignant Monsieur Vincent BAR Conseiller Municipal,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 09 Avril 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Monsieur Vincent BAR, Conseiller Municipal délégué pour :

- Les affaires liées aux Actions Citoyennes (Engagement de la Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes...)

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Fait à LESPIGNAN, le 9 Avril 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260409-A2026\_04\_09\_39-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 10 AVR. 2026

Et publication ou notification

Du 10 AVR. 2026

La Maire :

